

Burundi : après le putsch manqué de 2015, la justice aux enchères ?

Jeune Afrique, 13 novembre 2020 [Chronique] À Bujumbura, les biens d'une trentaine de personnes poursuivies dans l'affaire du putsch manqué de 2015 vont être vendus aux enchères. Mais certains avocats et observateurs dénoncent des biais dans la procédure.

Des lits, des paires de chaussures, des vêtements, des frigos, des matelas, des armoires, des postes de radio, des téléviseurs, des canapés, des chaises en plastique, des bicyclettes, motocyclettes et automobiles. C'est l'armoire à broc que le ministre burundais de la Justice a annoncé liquider, aux enchères, entre le 11 et le 14 novembre. Rien que de très anodin pour n'importe quel État amené à céder au grand public des biens meubles et des immeubles saisis chez des individus en délicatesse avec ses services. Sur la liste des expropriétaires, certains noms sont en revanche loin d'être banals : l'ancien vice-président Bernard Busokosa, l'ancien porte-parole du CNDD-FDD (pouvoir) Onésime Nduwimana, l'opposant et ancien candidat à la présidentielle Alexis Sinduhije ou encore la militante humanitaire Marguerite Barankitse, directrice de la Maison Shalom, complexe d'écoles et d'hospices. Opposants et officiers. Au total, la braderie concerne les biens d'une trentaine d'opposants civils au régime et devrait être suivie par la cession d'autres articles récupérés chez neuf officiers de l'armée aux arrêts, notamment le général Godefroy Niyombare, ancien chef d'État-major, ou le général Cyrille Ndayirukiye, ex-ministre de la Défense. En filigrane de ces banales ventes aux enchères se devine la tentative de coup d'État du 13 mai 2015 qui survint dans la foulée de la contestation de la candidature du président Pierre Nkurunziza à un troisième mandat, alors jugé anticonstitutionnel par une partie de la population. C'est au cours de ces troubles que les expropriés des biens vendus aux enchères ont tous été mis à l'index par le régime. Parfum de suspicion. Les avocats des personnes incriminées et une partie des observateurs indépendants dénoncent des biais dans la procédure. Même si certains militaires ont été formellement condamnés à la perpétuité, tous les recours ne seraient pas possibles, notamment des démarches devant les hautes instances des droits de l'homme. Et si l'annonce de la vente aux enchères a fait l'objet d'un communiqué, les autorités auraient interdit aux médias locaux de couvrir l'événement. Exilée au Rwanda, Marguerite Barankitse dénonce elle la spoliation de la Maison Shalom, un refuge pour l'enfance en difficulté à la personnalité morale indépendante de la fondatrice. Si les observateurs sentent de près ces cessions de matériel somme toute anodines, c'est quand même un parfum de suspicion entoure le régime burundais. Depuis le décès de l'autocrate Pierre Nkurunziza et l'investiture de son successeur, en juin 2020, chaque acte posé par le général Ndayishimiye est scruté de près. Pur produit du système mis en place par son prédécesseur, jugé aussi « ouvert » que « coloré », le nouveau chef de l'État, à long terme, le président de la décomposition ? Par Damien Glez Dessinateur et éditorialiste franco-burkinabé.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});